



Demande de naturalisation par décret refusée

Par **Alyah06**, le **22/08/2013** à **21:30**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des conseils, des avis.

Avant de poser ma question, il est important de souligner qu mes parents et moi même sommes d'origine tunisienne.

Je suis née "accidentellement" en Tunisie pendant les vacances d'été de mes parents. Je suis arrivée sur le territoire français à l'age de 3 jours. Aussi, j'ai toujours vécu en France . Mes frères étant née en France ont acquis automatiquement la nationalité française à l'âge de 12 ans. Quant à moi, à ma majorité, j'ai effectué deux demande de naturalisation par décret qui m'ont été refusées (le motif de ce refus était que je sois étudiante) . Aussi, je souhaiterais savoir comment je peux faire concrètement pour acquérir cette nationalité française qui me fait tant défaut. J'ai toujours vécu en France, j'ai effectué toutes mes études en France et je me sent complètement française. N'y a t 'il pas un recours que je peux effectué pour faire valoir mes droits car au jour d'aujourd'hui , je circule avec une carte de visas temporaire de 1 ans...

Merci pour vos réponses